



REFERENCE:

Vingt-et-unième session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme Genève, 23 juillet 2014

Le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme présente ses compliments à toutes les Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées et organisations apparentées, les organisations intergouvernementales, les institutions nationales des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès de l'ECOSOC et a l'honneur de les informer que le 18 juillet à 18h00, le Président du Conseil des droits de l'homme a reçu une lettre signée par le Représentant permanent de l'Égypte, au nom du groupe arabe, le Représentant permanent du Pakistan, au nom du groupe de l'Organisation de la coopération islamique et l'Observateur permanent de l'État de Palestine, contenant une demande de convocation d'une session extraordinaire sur la situation des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, **le mercredi 23 juillet 2014, à une heure à déterminer**, dans la salle XX du Palais des Nations.

Conformément au paragraphe 10 de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale, afin de convoquer une session extraordinaire, le soutien d'un tiers des membres du Conseil (16 membres ou plus) est nécessaire. La demande mentionnée ci-dessus a été prise en charge par les États membres du Conseil suivants: **l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Arabie Saoudite, le Bénin, la Chine, Cuba, les Emirats Arabes Unis, la Fédération de Russie, l'Indonésie, le Kazakhstan, le Koweït, les Maldives, le Maroc, le Pakistan, le Pérou et le Venezuela (République bolivarienne du)**. La demande a également été soutenue par les États observateurs suivants: le Brunei Darussalam, l'Égypte, l'Équateur, l'État de Palestine, l'Iran (République islamique de), la Malaisie et la Turquie.

Conformément au paragraphe 124 de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme, le Président tiendra une consultation d'information ouverte à tous avant la session extraordinaire concernant sa conduite et son organisation, **le mardi 22 juillet 2014, à une heure à déterminer**, dans la salle XX du Palais des Nations.

Le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme saisit cette occasion pour renouveler aux Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées et organisations apparentées, les organisations intergouvernementales, les institutions nationales des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès de l'ECOSOC, l'assurance de sa très haute considération.

18 juillet 2014